# ATTESTATION D'EMPRISE AU SOL

Nous soussignés, Thierry BLEARD, Géomètre-Expert, associé dans la SCP BLEARD-LECOCQ Géomètres-Experts, Résidence Félix Adam - 1, boulevard Auguste MARIETTE à BOULOGNE SUR MER.

Certifions que la Surface de plancher attribuée au Lot.1 est de 321 m²,
conformément au tableau de répartition joint à l'arrêté de DP n°062 711 19 00033.

Fait à BOULOGNE SUR MER, le 02/03/2020.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Thierry BLEARD

**Commune de RINXENT**

*Résidence 'Rue Marcel Marmin'*

PLAN DE BORNAGE

***Lot.1***

*Propriété de Flandre opale habitat*

*Vente à M. & Mme ....*

*Superficie totale réelle : 536 m²*

*Section AP n° ... - DMPC n° .....*

SCP BLEARD LECOCQ
GEOMETRES EXPERTS
N° d'inscription à l'OGE : 80032
Rés. F.ADAM - 1, Boulevard A.MARIETTE - 62200 BOULOGNE SUR MER
Tél. : 03 21 30 12 87 - Fax : 03 21 30 19 98
contact@bleard-lecocq.fr - http://www.bleard-lecocq.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

# Descriptif d'un terrain à bâtir en vue de l'habitation

(Article L 111-5-3 du code de l'urbanisme)

L'ensemble, porté au plan annexé, d'une superficie réelle de 536 m² et référencé au cadastre sous le numéro ... de la section AP, fait l'objet d'une vente sur la commune de RINXENT, par Flandre opale habitat au profit de M. & Mme ....,

Il tient :

- Du nord au lot n°5 référencé au cadastre sous le numéro ... de la secion AP, propriété de Flandre opale habitat sur une longueur de 20m51. Cette limite est matérialisée par ... bornes

- De l'Est au lot n°2 référencé au cadastre sous le numéro ... de la section AP, propriété de Flandre opale habitat sur une longueur de 25m35. Cette limite est matérialisée par ... bornes

- Du Sud à la Rue Marcel Marmin sur une longueur de 20m69. Cette limite est constituée d'une clôture et est matérialisée par deux bornes et deux souches d'arbre.

- De l'Ouest à la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 224 de la section AP, propriété de la Commune de RINXENT sur une longueur de 24m18. Cette limite est constituée d'une clôture mitoyenne.

**L'ensemble des limites ayant été juridiquement établi, la superficie indiquée est donc garantie.**

**Tous les éléments figurent sur le plan d'arpentage dressé par la SCP BLEARD-LECOCQ, Géomètres-Experts, le 02/03/2020 et annexé aux présentes.**

Thierry BLEARD

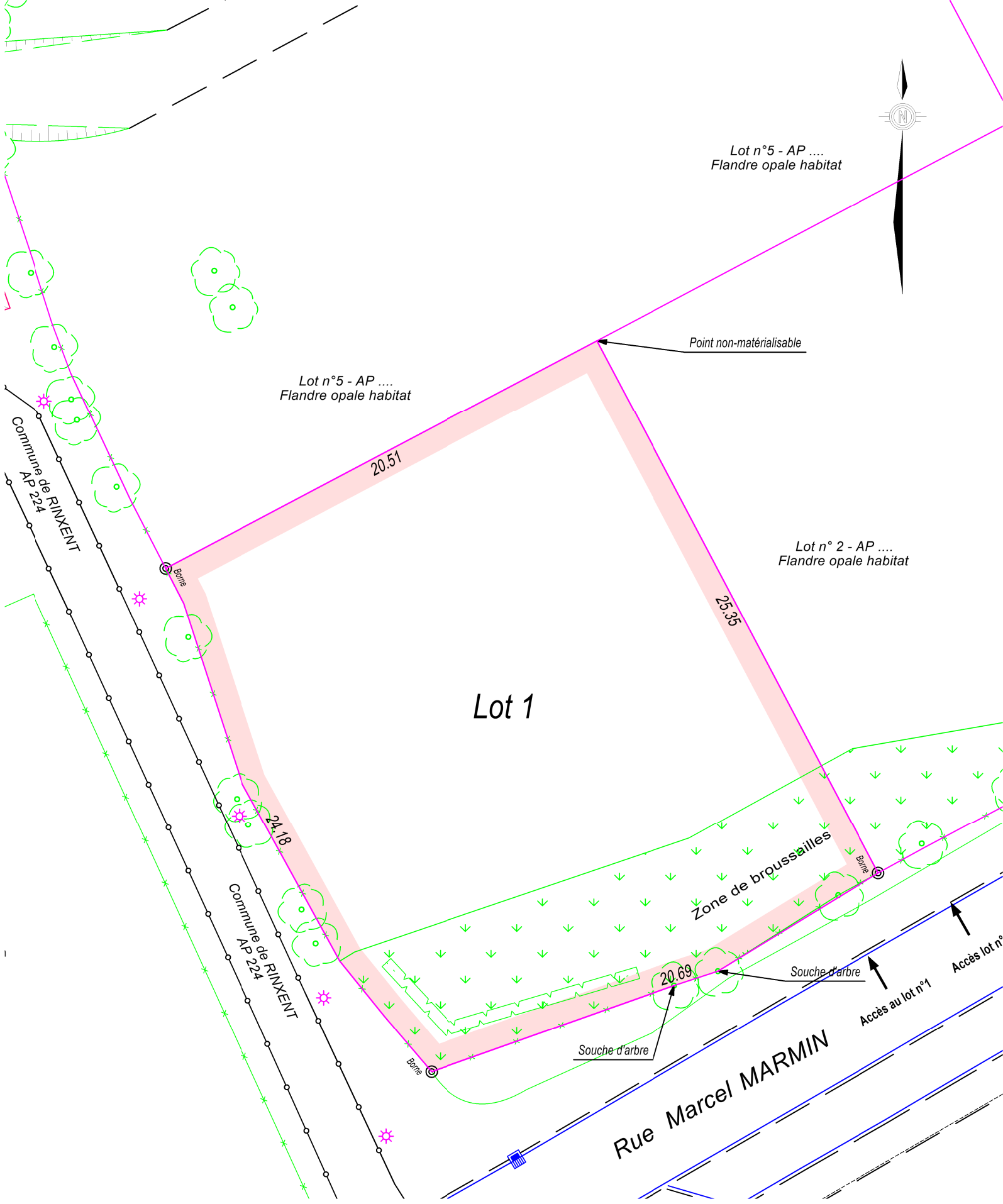


***NOTA :*** *Le propriétaire, l'entrepreneur, le maître d'ouvrage, doit assurer la conservation des bornes et piquets. Ils ont été implantés, vérifiés le ../../..... Ils ne seront remplacés qu'aux frais du demandeur.*

| | | |
|---|---|---|
| Ind. 1 | Date : 02/03/2020 | Description : Plan de vente du Lot.1 |
| Auteur : AB | Vérificateur : TB | |
| Echelle : 1 / 200 | N/Réf : 19198.005 | |